

<https://www.artweb.univ-paris8.fr/?Parcours-creation-musicale-et>

artweb

Parcours création musicale et sonore

- Menu - Départements - Musique - Master Musique -

Date de mise en ligne : mardi 3 septembre 2019

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Département de Musique – Musicologie de l'Université Paris 8

MASTER Musique - Musicologie

Parcours Création Musicale et Sonore (CMS)

Présentation

Le parcours « Création Musicale et Sonore » est un Master en « recherche appliquée » et en « création interdisciplinaire ».

Cette formation en deux ans (Master 1 – Master 2) prépare aux domaines professionnels de la création ayant recours à la musique et au son.

Par le biais de séminaires traitant de différents modes de composition, d'écriture et d'interprétation dans des répertoires vastes, et à travers différentes approches, l'accent sera mis sur la création et la technique (musique à l'image, musique de scène pour le théâtre et la danse, installations sonores, jingles radio, musique et multimédia etc.).

Le master C.M.S. vise à former des créateurs et créatrices polyvalents, capables de travailler le musical et le sonore en lien avec d'autres médias artistiques (cinéma, audiovisuel, théâtre, danse, design, internet, etc.), ceci pour ouvrir à une insertion professionnelle directe.

Cette formation est complétée par la validation (en M2) d'un stage de mise en situation professionnelle dans le secteur de la création musicale.

Candidatures / Admissions

- Pour entrer en **M1**, la demande doit être effectuée sur le **site du ministère « Trouver mon master »**.
- Pour les étudiants **hors Union Européenne**, la demande doit passer par « **Études en France** ».
- **L'accès direct en M2 n'est pas prévu** (sauf si un M1 de contenu identique à la formation proposée à Paris 8 peut être présenté à titre d'équivalence). La demande doit dans ce cas passer par « **E-candidat** » sur le site de Paris 8.

Il est requis d'avoir obtenu un des diplômes suivants pour candidater :

- Licence Musique – Musicologie d'une université française
- une équivalence de type diplôme supérieur du CNSMDP ou d'une Université / un conservatoire étranger de niveau et programme similaires.

Les candidatures se font sur dossier. Les pièces à joindre sont les suivantes :

- Présentation des créations et des projets musicaux et interdisciplinaires en cours du candidat (par le biais de liens soundcloud / youtube / bandcamp ou autres supports web dont les liens seront à coller dans le formulaire de candidature dédié).
- Présentation d'une intention de projet de création interdisciplinaire en vue du M2.
- CV et lettre de motivation.
- Copie du diplôme requis obtenu.

Ce dossier vise à identifier chez les personnes présentant leur candidature un intérêt manifeste pour la pratique créative et des compétences spécifiques déjà acquises ou en cours d'acquisition dans le domaine de la création et de la production artistique.

Le nombre de places par année d'études est limité à 25 étudiants.

Attention, le master CMS n'a pas vocation à préparer à la poursuite d'études en Doctorat.

Toutefois, les personnes inscrites en CMS qui envisageraient cette perspective en cours d'études pourront s'y préparer moyennant le suivi de séminaires de recherche complémentaires et la réalisation d'un mémoire de type recherche.

Comment construire son parcours ?

Notice préalable :

Chacune des deux années d'études est divisée en semestres (S1-S2-S3-S4) et chacun de ces semestres regroupe un certain nombre de séminaires et cours à valider.

Répondant à des critères et à des exigences différents, ces enseignements (appelés Éléments Constitutifs / E.C.) sont répartis dans des rubriques spécifiques qu'on appelle des U.E. (Unités d'Enseignements).

Dans le parcours C.M.S., les U.E. répondent aux 4 dénominations suivantes :

- Techniques de création

- Techniques de réalisation

- Techniques de réalisation et compétences transversales

- Projet de réalisation / réalisation finale

Les EC constituant ces UE correspondent rarement à un cours obligatoire. Le plus souvent, il s'agira de choisir le cours ou séminaire permettant de valider cet EC dans une liste. Une fois les choix effectués, ceux-ci seront à reporter dans une fiche pédagogique (distribuée en réunion de rentrée et disponible ci-dessous) qui figurera dans le

dossier d'étudiant après validation des responsables du master CMS. Cette fiche pédagogique ne pourra pas être modifiée sans leur approbation.

Fiche pédagogique M1 (2024-25)



Fiche pédagogique M2 (2024-25)



MASTER 1 (1ère année)

1 - Déterminer sa spécialisation (« champ disciplinaire principal ») :

Selon vos compétences initiales à votre arrivée en Master CMS, **vous devrez choisir une spécialisation** parmi 3 champs disciplinaires de la création musicale et sonore (celui que vous maîtrisez le mieux) :

- Spécialisation en « **Ecriture** » (séminaires fléchés « ECRI ») – Discipline de l'écriture au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire issue de la culture musicale occidentale écrite.

- Spécialisation en « **Jazz – improvisation** » (séminaires fléchés « JIMP ») - Discipline de la création musicale par l'improvisation, l'enregistrement et la manipulation de l'enregistrement.

- Spécialisation en « **Electroacoustique** » (séminaires fléchés « ELEC ») - Discipline de l'écriture assistée par l'outil informatique.

Ce choix de spécialisation est obligatoire.

Les deux autres champs disciplinaires deviennent de facto vos "disciplines secondaires".

2 - Choisir ses séminaires :

Une fois votre spécialisation déterminée, vous allez pouvoir choisir vos séminaires.

LES LISTES MISES À JOUR POUR L'ANNÉE EN COURS SONT DISPONIBLES DANS CE FICHER PDF À TÉLÉCHARGER :



24-25-M1 CMS Maquette et listes de cours

U.E. Techniques de création

E.C.1. « Techniques de création dans la discipline principale » (1 E.C. par semestre)

Vous devez d'abord choisir un séminaire de la rubrique « Techniques de création dans la discipline principale » parmi ceux proposés dans votre spécialisation (ou bien en ECRI – ou en JIMP – ou en ELEC selon votre choix de spécialisation initial).

- SEMESTRE 1

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE PRINCIPALE)

- SEMESTRE 2

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE PRINCIPALE)

E.C.2. et E.C.3. « Techniques de création dans la discipline secondaire 1 » et « Techniques de création dans la discipline secondaire 2 » (2 E.C. par semestre)

Dans un deuxième temps, vous devrez choisir deux séminaires pour les rubriques « Techniques de création dans la discipline secondaire 1 » et « Techniques de création dans la discipline secondaire 2 » parmi ceux proposés (ECRI – JIMP – ELEC), ceci pour chacune de vos deux disciplines secondaires (à l'exclusion donc de votre choix de spécialisation / discipline principale).

- SEMESTRE 1

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 1)

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 2)

- SEMESTRE 2

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 1)

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 2)

U.E. Techniques de réalisation (3 E.C. par semestre)

E.C.1. : Il s'agit d'un séminaire annuel obligatoire dans le parcours C.M.S. intitulé « Techniques de studio »

E.C.2. : « Musique et relation aux autres arts » : séminaire à choisir dans la liste proposée

- SEMESTRE 1

(1 EC À CHOISIR)

- SEMESTRE 2

(1 EC À CHOISIR)

E.C.3. « Approfondissement technique » : séminaire à choisir dans la liste proposée

- SEMESTRE 1

(1 EC À CHOISIR)

- SEMESTRE 2

(1 EC À CHOISIR)

U.E. « Réalisation finale » / « Projet de réalisation »

Il s'agira de présenter votre projet personnel de création musicale et sonore et (en M2 seulement) son mémoire d'accompagnement lors d'une soutenance de fin d'année (après l'été). Ces projets de création sont accompagnés par les responsables du parcours C.M.S.

N.B. Cette opération du choix des séminaires est à effectuer pour le premier semestre mais également pour le second semestre de votre année en cours. Il est même tout à fait pertinent et recommandé d'imaginer quels seront les séminaires suivis lors de sa deuxième année de Master pour créer un parcours cohérent et complémentaire.

En M1, Si vous pensez avoir des lacunes dans vos champs disciplinaires secondaires, il est éventuellement possible de choisir certains cours dans les rubriques "Techniques de création dans la discipline secondaire" (1 et 2) parmi certains cours proposés de niveau licence (voir les listes proposées). Mais si vos acquis antérieurs vous le permettent, vous choisirez des cours de niveau master.

MASTER 2 (2ème année)

LES LISTES MISES À JOUR POUR L'ANNÉE EN COURS SONT DISPONIBLES DANS CE FICHER PDF À TÉLÉCHARGER :



24-25-M2 CMS Maquette et listes de cours

U.E. Techniques de création

E.C.1. « Techniques de création dans la discipline principale » (choisir 1 E.C.)

- SEMESTRE 3

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE PRINCIPALE)

- SEMESTRE 4

(1 EC À CHOISIR EN DISCIPLINE PRINCIPALE)

E.C.2 « Techniques de création dans une des deux disciplines secondaires » (choisir 1 E.C.)

SEMESTRE 3

(1 SEUL EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 1 OU 2)

SEMESTRE 4

(1 SEUL EC À CHOISIR EN DISCIPLINE SECONDAIRE 1 OU 2)

SEMESTRE 3

E.C.3 : 1 COURS OBLIGATOIRE « Construire et développer son projet musical aujourd'hui »

(SEMESTRE 4)

U.E.2 Techniques de réalisation

E.C. Musique et relation aux autres arts

SEMESTRE 3

(1 EC À CHOISIR)

SEMESTRE 4

(1 EC À CHOISIR)

E.C. Techniques de studio :

SEMESTRE 4

1 COURS OBLIGATOIRE « Mixage pour l'audiovisuel »

E.C. Langue (1 cours à choisir au Centre Des Langues de Paris 8 - CDL)

E.C. Stage (1 stage en entreprise du secteur de la création musicale)

U.E.5 - Mémoire et soutenance

SEMESTRE 4

- Projet personnel interdisciplinaire et réalisation

(pendant l'été : présentation après l'été)

- Mémoire d'accompagnement et soutenance (après l'été)